



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier ;

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 410

1. **Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a déposé un projet de règlement numéro 410 abrogeant le règlement numéro 214 visant à interdire l'usage cosmétique des pesticides.
2. **Que** ce projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18^e jour du mois d'août 2025.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 410 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du projet de règlement 410

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Dépôt du projet de règlement 410** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité www.st-pacome.ca) entre 10 h et 16 h 30, le 20^e jour du mois d'août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'août 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général
et greffier-trésorier